

doc
CA1
EA9
R98
FRE
1973 mai

CANADA

N^o 98

(revision de mai 1973)

LIBRARY DÉPT. OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PAGES DOCUMENTAIRES

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01063613 5

DIVISION DE L'INFORMATION Dept. of External Affairs
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES des Affaires étrangères
OTTAWA - CANADA

SEP 15 1998

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

LES FORÊTS ET LES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU CANADA

(Rédigé par le Service canadien des forêts, Ottawa)

Le Canada se divise en huit régions forestières dont la plus vaste est la forêt boréale. Cette région couvre une large zone qui s'étend, vers l'ouest, de la Côte atlantique aux Rocheuses et à la frontière de l'Alaska, et elle représente environ les trois quarts du territoire forestier exploitable du pays. Elle se compose surtout de résineux dont les plus importantes espèces sont l'épicéa, le sapin baumier et le pin. Cependant, on y trouve aussi certaines espèces feuillues dont les plus répandues sont le bouleau et le peuplier.

Vers le nord, la forêt se transforme d'abord en une étendue boisée de moins en moins dense pour enfin devenir une toundra. En général, les arbres y sont relativement petits, et une grande partie de la région se prête davantage à la production du bois à pâte qu'à celle du bois d'oeuvre.

Au sud de la forêt boréale, dans l'est du Canada, se trouvent la région des Grands lacs et du Saint-Laurent et la région acadienne, lesquelles couvrent environ un huitième du territoire forestier exploitable du pays. Les peuplements y sont très mélangés; ils contiennent un grand nombre d'espèces résineuses et d'espèces à grandes feuilles. Les principales essences résineuses sont le pin strobus et le pin résineux, le tsuga du Canada, l'épicéa, le thuya et le sapin, alors que les espèces feuillues les plus importantes sont le merisier ou bouleau jaune, l'érable, le chêne et le tilleul.

Une grande partie de la forêt de ces deux régions a été défriché pour permettre l'exploitation agricole, mais il s'y trouve des parcelles de forêt privée dans les régions rurales. Les forêts de cette région, dont la plupart sont exploitées depuis au moins 100 ans et certaines, depuis plus de 200 ans, constituent la base d'une industrie forestière considérable.

La région forestière côtière de la Colombie-Britannique présente des différences marquées. Le climat y est doux et très humide, et la précipitation annuelle est d'environ 100 pouces. Les forêts contiennent des conifères, dont les principales espèces sont le thuya, le tsuga du Canada, l'épicéa, le sapin de Douglas et le sapin gracieux. Les arbres de cette région atteignent de très hautes tailles: jusqu'à 200 pieds de hauteur et six pieds ou plus de diamètre.

Bien que la région côtière représente moins de 2 pour cent de la partie boisée du Canada, elle fournit près d'un quart de la production totale du bois.

5418439

Ce dernier sert surtout à la fabrication du bois de construction, et la plus grande partie du contreplaqué de résineux se fabrique dans cette région qui alimente aussi une industrie considérable de pâtes et papiers.

Les forêts de la région montagneuse de l'intérieur de la Colombie-Britannique et de l'ouest de l'Alberta contiennent des conifères dont les espèces et les caractéristiques sont très variées. Leur composition diffère selon le climat local qui peut devenir parfois sec, parfois très humide. La production dans cette région a progressé très rapidement depuis quelques années. Bien que le bois ait servi presque uniquement à la fabrication du bois d'oeuvre jusqu'à ces dernières années, la région compte actuellement plusieurs usines de papier.

La seule région forestière du Canada qui soit réellement composée de feuillus est relativement petite et se trouve à l'extrémité sud de l'Ontario, là où l'agriculture prédomine.

La production du bois

La superficie totale du territoire forestier exploitable du Canada est de 554 millions d'acres, soit environ 10 pour cent du total mondial, ce qui place le Canada au second rang après l'U.R.S.S. Les quatre cinquièmes du territoire sont peuplés de résineux, et le reste comprend des feuillus.

La façon d'utiliser la forêt varie énormément d'une région à l'autre du pays. Dans l'est du Canada, les deux tiers environ du bois servent à la production des pâtes et papiers, tandis que sur la Côte ouest, on exploite surtout le bois de construction.

En 1970, plus de 4 milliards de pieds cubes de bois, dont environ 90 pour cent de conifères, ont été coupés dans les forêts du Canada. Une estimation récente établissait à 8.48 milliards de pieds cubes la coupe annuelle permise effectuée sur les terres présentement accessibles, en employant les méthodes actuelles, ce qui ne représente qu'environ la moitié de la coupe permise.

Les économistes prédisent que d'ici à l'an 2,000, la production annuelle sera de 7.62 milliards de pieds cubes, ce qui demeure inférieur à la coupe permise actuellement. En outre, on n'a pas encore dressé l'inventaire d'une grande partie des forêts septentrionales du Canada, soit environ 25 pour cent du territoire forestier de tout le pays; la coupe permise dans cette région n'a donc pas encore été évaluée.

L'industrie forestière

En 1970, l'industrie forestière canadienne employait presque 300,000 travailleurs qui gagnaient quelque 1.94 milliard de dollars. Parmi ces derniers, environ 52,000 personnes travaillaient à l'exploitation du bois, 88,000, dans l'industrie du bois, et le reste, dans l'industrie papetière et les industries connexes.

Les plus importantes usines de bois de construction sont situées sur la Côte ouest et certaines d'entre elles emploient jusqu'à 600 ou 700 personnes,

tandis que dans l'est du Canada, ce que l'on peut considérer comme une grande usine emploie entre 75 et 100 personnes. Le nombre de scieries au Canada n'a pas cessé de diminuer au cours des dernières années, un grand nombre de petites usines ayant fermé leurs portes.

La fabrication du contreplaqué, destiné principalement au marché canadien, fournit du travail à plus de 12,000 Canadiens dont l'ensemble des salaires s'élève à 80 millions de dollars. Bien que pour la plus grande partie de cette production (estimée à 262 millions de dollars en 1970) on emploie du bois provenant des forêts de résineux de la Côte ouest, il y a aussi une importante industrie de contreplaqué dans l'est du Canada, laquelle utilise le bouleau et le peuplier.

L'industrie des pâtes et papiers a progressé rapidement au cours de la dernière décennie, en particulier dans le domaine de la fabrication de la pâte draft blanchie. Le plus important produit de l'industrie des pâtes et papiers, le papier journal, est exporté en grande partie, surtout aux Etats-Unis, mais aussi dans beaucoup d'autres pays. Le Canada produit quelque 40 pour cent de la production mondiale de papier journal. Les autres qualités de papier et de carton, la plupart destinées au marché intérieur, représentent une autre part considérable de la production croissante de pâte de bois, soit plus de 18 millions de tonnes par année.

En 1970, la production des industries forestières se chiffrait par 11.271 milliards de pieds-planche pour le bois de construction, 18.3 millions de tonnes pour la pâte de bois, 12.4 millions de tonnes pour les articles en papier. Outre l'important marché du papier journal, les exportations comprennent environ 7.5 milliards de pieds-planche, soit 66 pour cent de la production canadienne annuelle de bois de construction, dont la plus grande partie est expédiée aux États-Unis. Dans une économie qui dépend largement des exportations, les industries forestières du Canada jouent un rôle de premier plan, puisqu'elles représentent environ un cinquième de la valeur des ventes totales aux autres pays.

Le régime forestier

Autorité compétente

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, adopté il y a plus de 100 ans, chacune des provinces du Canada possède le droit exclusif de légiférer en matière de gestion et de vente des terres publiques qui lui appartiennent, et de gérer le bois qui s'y trouve. Chaque province jouit de la même autorité en ce qui concerne les institutions municipales, la propriété et les droits civils dans les provinces, et toutes les questions de nature purement locale et privée. Ainsi, l'administration et la gestion des forêts municipales et privées, de même que de celles qui appartiennent aux provinces, relèvent de la compétence des gouvernements provinciaux.

Au nord des provinces se trouvent deux vastes régions, soit les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, dont la population est très clairsemée.

Bien que ces territoires représentent plus du tiers de la superficie totale des terres du Canada, ils ne représentent que huit pour cent de la forêt exploitable. Les questions forestières, dans les deux territoires, sont régies à la fois par les lois du Parlement canadien et par les ordonnances des conseils territoriaux. Ces derniers sont administrés par le Gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la Direction des ressources naturelles du Nord et de l'environnement du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Propriété des territoires forestiers

Depuis nombre d'années, la politique du Gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux a consisté à maintenir sous le régime de la propriété publique les terres qui ne servent pas à l'agriculture. Toutefois, dans certaines des régions habitées depuis longtemps, la proportion des terres privées est élevée, surtout dans les provinces Maritimes, soit le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard où près des deux tiers de la forêt exploitable appartiennent à des intérêts privés.

Dans l'ensemble du pays, environ 90 pour cent du territoire forestier exploitable appartient à l'État. Outre les deux territoires septentrionaux, presque toutes ces terres ressortissent à la compétence des provinces et sont administrées par les ministères provinciaux. Il existe cependant, dans certaines provinces, un nombre considérable de petites forêts qui appartiennent à d'autres corps publics, tels que les comtés et les municipalités.

En plus des forêts du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord est aussi chargé de l'administration des forêts de 29 parcs nationaux et de nombreuses réserves indiennes situés à l'intérieur des territoires provinciaux. De nombreuses parcelles de terres boisées appartenant au Gouvernement fédéral sont éparpillées dans tout le pays, y compris celles qui se trouvent sur le territoire des bases des Forces armées canadiennes et des stations sylvicoles expérimentales. L'administration de ces étendues boisées, dont la superficie totale représente environ 1.5 pour cent de l'ensemble de la forêt exploitable des provinces, incombe aux organismes fédéraux compétents.

Bien que les forêts du Canada relèvent surtout de la compétence des gouvernements provinciaux, dans certaines circonstances, les lois fédérales touchent les industries forestières et, par conséquent, l'utilisation et la gestion des ressources qui constituent le fondement de ces industries. Cela comprend les règlements sur le commerce, le régime fiscal et le transport interprovincial et international.

RP/A

